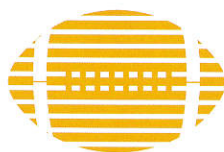


## Animation et sport

Proposer des activités sportives, éducatives et de loisirs pour tous.



### QUELS SECTEURS D'ACTIVITÉ ?

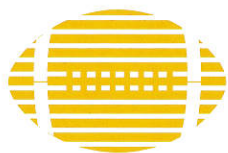
Éducation et animation - Affaires scolaires - Jeunesse  
- Petite enfance - Social - Sport - Culture

Les domaines d'intervention sont variés : planification et organisation d'activités, de manifestations sportives auprès de tous publics.

Ces métiers évoluent en fonction des diplômes et de l'expérience vers des postes d'encadrement, de responsable de structures d'accueil ou de chargé de projet d'activités socio-éducatives.

### QUELS MÉTIERS ?

- ⊙ animateur de loisirs
- ⊙ responsable de centre de loisirs
- ⊙ animateur-éducateur sportif
- ⊙ coordonnateur enfance-jeunesse-éducation
- ⊙ responsable d'équipements sportifs
- ⊙ directeur du service des sports
- ⊙ responsable des activités physiques et sportives
- ⊙ maître nageur sauveteur
- ⊙ animateur nature...



## OÙ TRAVAILLER ?

**Les mairies** : écoles maternelles et élémentaires, EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

**Les intercommunalités** : centres de loisirs, piscines, centres intercommunaux d'action sociale

**Les départements** : collèges, équipements sportifs

**La région** : lycées, équipements sportifs

## QUELLES PERSPECTIVES ?

Les activités proposées répondent aux demandes en fonction des besoins. Les acteurs de l'animation et du sport doivent donc adapter les programmes en fonction des tendances. Par ailleurs, les centres de loisirs et les centres de vacances connaissent des pics d'activité saisonniers qui nécessitent des recrutements temporaires.

## COMMENT Y ACCÉDER ?

- Concours
- Recrutement direct dans certains grades de catégorie C et pour les travailleurs reconnus handicapés
- Recrutement de non-titulaires : remplaçants, contractuels, chargés de mission...
- Apprentissage, formations, stages

Pour plus d'infos, pour consulter les offres d'emplois ou déposer une candidature

**[www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)**

Contactez les centres de gestion bretons :

**Côtes d'Armor** - [cdg22.fr](http://cdg22.fr)  
Tel. 02 96 58 64 00

**Finistère** - [cdg29.fr](http://cdg29.fr)  
Tel. 02 98 64 19 75

**Ille-et-Vilaine** - [cdg35.fr](http://cdg35.fr)  
Tel. 02 99 23 31 00

**Morbihan** - [cdg56.fr](http://cdg56.fr)  
Tel. 02 97 68 16 00

